



No de résolution
ou annotation



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 19 décembre 2023, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 17 h 30.

Sont présents les membres du conseil, Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Sont également présentes madame la directrice générale Julie Jetté et madame la directrice générale adjointe et greffière Julie Thérien.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

2023-12-403 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que la présente séance extraordinaire soit ouverte, il est 17 h 30.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-12-404 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire soit le suivant :



No de résolution
ou annotation

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Message du maire
4. Adoption des prévisions budgétaires 2024
5. Certificat de disponibilité
6. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation
7. Varia
8. Levée de la séance extraordinaire

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire procède à la lecture de son message sur les prévisions budgétaires 2024.

2023-12-405 Adoption des prévisions budgétaires 2024

Considérant le document déposé pour l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, tel que déposé.

D'autoriser la publication d'un document explicatif des prévisions budgétaires 2024 dans le journal l'Info de la Vallée.

Que ledit document fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté et madame la trésorière Jacqueline Boucher à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

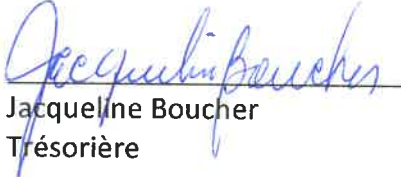


No de résolution
ou annotation

Formules Municipales commerciales Inc. - No 5614-MG FLA-795

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Jacqueline Boucher, trésorière, conformément à la Loi, certifie que la Ville de Gracefield dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour les dépenses prévues au budget 2024.


Jacqueline Boucher
Trésorière

2023-12-406 Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation

Considérant que le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026 est déposé ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield, adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation de la Ville de Gracefield pour les années 2024, 2025 et 2026, le tout tel que décrit au rapport faisant partie des présentes comme si au long reproduit. Ce dit document fera partie intégrante de cette résolution en annexe au procès-verbal.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

VARIA

Note au procès-verbal :

Il n'y a aucun varia.

2023-12-407 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Hugo Guénette et il est résolu :

De lever la présente séance extraordinaire à 17 h 35.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
ou annotation

Le maire

Mathieu Caron

La directrice générale adjointe et
greffière

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions
contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice
générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver
conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire